

Mutualités	Population	Montant octroyé	Nombre de séances	Document à fournir à la mutuelle	Conditions d'octroi
<u>Solidaris</u>	Pour toutes personnes et tout type de difficultés	Remboursement de 20 € par séance	Maximum 8 séances par an	Attestation fournie par le psychologue	Assurance complémentaire en ordre, dossier médical global valide et psychologue agréé
<u>Omnimut</u>	Pour toutes personnes Thérapie individuelle	Remboursement de 6.20 € par séance	Maximum 50 séances par vie	Faire une demande à la mutuelle, joindre un certificat médical et un rapport du psychologue justifiant le traitement	Etre affilié à l'assurance complémentaire Omnimut depuis au moins 6 mois
<u>Mutualité neutre</u>	Pour toutes personnes	Remboursement de 10 € par séance (20 € pour un bilan)	Maximum de 6 séances par an (1 seul bilan par an)	Document type de la mutuelle. Remboursement sur base d'une prescription médicale	Assurance complémentaire en ordre
<u>Mutualité chrétienne (région de Namur)</u>	Pour toutes personnes	Remboursement de 10 € par séance	Maximum 5 séances par an	Document type de la mutuelle complété par le psychologue	Assurance complémentaire en ordre
<u>Euromut</u>	Pour toutes personnes	Remboursement de 10 € par séance	Maximum 6 séances par an	Document type de la mutuelle complété par le psychologue	Assurance complémentaire + en ordre
<u>Euromut</u>	Pour toutes personnes atteintes de pathologies lourdes	Remboursement de 10 € par séance	Maximum 12 séances par an	Document type de la mutuelle complété par le psychologue et certificat médical	Assurance complémentaire + en ordre
<u>Mutualité libérale</u>	Pour les jeunes de moins de 21 ans	Remboursement de 20 € par séance	Maximum 12 séances par an	Document type de la mutuelle complété par le psychologue	Assurance complémentaire en ordre depuis au moins 6 mois.
<u>Mutualité libérale</u>	Pour toutes personnes atteintes d'un cancer	Remboursement de 15 € par séance	Maximum 8 séances par an au cours du traitement anti-cancéreux ou 2 ans après la fin de celui-ci	Document type de la mutuelle complété par le psychologue et certificat médical.	Assurance complémentaire en ordre depuis au moins 6 mois.
<u>Partenamut</u>	Pour toutes personnes	Remboursement de 10 € par séance	Maximum 5 séances par an	Document type de la mutuelle complété par le psychologue	Être affilié à l'assurance complémentaire depuis au moins 6 mois et être en ordre de paiement